

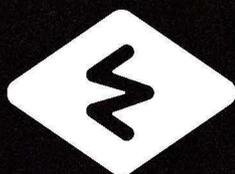
RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(RPQS)

2015



**ACTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL EST ENSEMBLE**



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Références :

- article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales
- arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site : www.services.eaufrance.fr

JUIN 2016

EST ENSEMBLE
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93232 ROMAINVILLE CEDEX

www.est-ensemble.fr/assainissement



Infos assainissement
 **0 805 058 058**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Préambule

Dès sa création au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble a inscrit dans ses statuts les compétences « assainissement » et « eau potable ».

L'article L2224-5 du CGCT impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de présenter à leur assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, auquel est jointe la note d'information de l'Agence de l'Eau. Celle-ci figure donc en annexe 8 du présent document.

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ».

En application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a modifié le contenu de ce rapport à compter de l'exercice 2008 en y introduisant des indicateurs de performances.

Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site public www.services.eaufrance.fr.

Table des matières

PREAMBULE.....	7
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	8
1.1 Organisation administrative du service.....	8
1.2 Typologie du réseau d'assainissement.....	8
1.3 Conditions d'exploitation du service.....	9
1.4 Activités principales réalisées en 2015 par la Communauté d'agglomération	10
Comme en 2014, près de la moitié des branchements réalisés, l'ont été sur la commune de Montreuil.	
1.5 Estimation de la population desservie (D201.0)	18
1.6 Nombre d'abonnés.....	18
1.7 Volumes facturés (volume « assaini » - source Véolia eau d'Île de France).....	19
1.8 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	19
1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	20
1.10 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.....	20
1.11 Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	21
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	21
2.1 Redevance d'assainissement communautaire	21
2.2 Participation pour raccordement au réseau d'assainissement communautaire / financement de l'assainissement collectif.....	21
2.3 Autres recettes (redevance industriels et eaux claires)	22
2.4 Facture d'assainissement type (D204.0)	23
3 RECETTES DE LA COLLECTIVITE.....	23
4 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	24
4.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	24
4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)	24
4.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	25
4.4 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	26
4.7 Taux de réclamations (P258.1).....	28
5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	29
5.1 Montants financiers	29
5.2 Etat de la dette du service.....	29
5.3 Amortissements.....	29
6 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES ETUDES ET TRAVAUX.....	29
6.1 Schéma directeur d'assainissement d'Est Ensemble – zonage eaux usées et eaux pluviales	29
6.2 Pantin, rue Jacquart	30

6.3	Réduction des inondations du secteur de la rue de Romainville à Montreuil	30
6.4	Prospective financière sur le budget annexe d'assainissement	30
6.5	Etude pour la mise en place d'une tarification et d'aides sociales de l'eau	31
6.6	Elaboration d'un guide à destination des aménageurs	31
6.7	Projet de recherche sur l'infiltration des eaux pluviales dans des contextes hydrogéologiques sensibles, en partenariat avec le Cerema.....	32
6.8	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	32
7	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE	
	DOMAINE DE L'EAU	34
Annexe 1		36
	INDICATEURS D'ACTIVITE DU SERVICE.....	36
Annexe 2		37
	FACTURATION PAR COMMUNE	37
Annexe 3		38
	INDICATEURS DE PERFORMANCE	38
Annexe 4		39
Annexe 5		39
	OUVRAGES DE STOCKAGES ET STATIONS DE POMPAGES CONNUS	40
	40
Annexe 6		41
	ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 01/01/201541	
Annexe 7		42
	LISTE DES POINTS NOIRS	42
Annexe 8		43
	NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	43

Préambule

Sur le territoire de la petite couronne parisienne, de nombreux acteurs interviennent sur la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales : les effluents sont collectés et acheminés par les réseaux des communes et de leurs établissements de coopération intercommunale vers les réseaux de transport départementaux, avant d'être acheminés et traités par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui exploite les grands émissaires et les stations d'épuration de ces effluents. Une gestion concertée de la compétence s'avère ainsi nécessaire entre les acteurs du territoire pour assurer une meilleure performance à l'ensemble du système.

Depuis le transfert de cette compétence au 1er janvier 2010 par les communes membres d'Est Ensemble, l'agglomération ne disposant pas d'une administration et de moyens lui permettant d'assurer ses missions, les services des Villes étaient mis à disposition de la Communauté par conventions jusqu'au 31/08/2011.

L'année 2011 avait été marquée par la mise en place d'une organisation de service d'assainissement communautaire à compter du 1^{er} septembre qui s'était appuyée en partie sur les effectifs et marchés transférés par les villes constituantes de l'agglomération. Des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage et un programme d'investissement avaient également été conclus avec les Villes membres, pour assurer la réalisation des opérations d'investissement pendant la période transitoire entre le transfert de compétence et la montée en charge du service communautaire. Fin 2011, la direction de l'eau et de l'assainissement communautaire comprenait 15 agents, dont 7 provenaient de transferts de personnel.

2012 est la première année où l'exercice de la compétence assainissement a été pleinement assuré par la Communauté d'agglomération : l'effectif du service d'assainissement communautaire a atteint 21 agents cette année, avec la poursuite du renforcement de l'organigramme qui comprenait alors notamment deux « pôles » ou services : un pôle exploitation, régie, service à l'utilisateur, et un pôle en charge des travaux d'investissements.

En 2013, l'organisation du service a été redéployée pour permettre une remise à plat des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre au sein du pôle travaux, stratégie, et la mise en place d'un troisième pôle en charge de l'hydrologie urbaine et du suivi de la qualité des rejets au réseau d'assainissement. Fin 2013, le service d'assainissement comprenait 25 agents, dont deux emplois d'avenir sur des missions opérationnelles d'agents d'intervention, au sein des effectifs de la régie exploitation.

En 2014, les derniers recrutements permettant de pourvoir les postes associés à l'organigramme cible répondant à cette organisation en trois pôles (ou services) ont été réalisés et achevés. Une démarche de mutualisation était parallèlement engagée pour renvoyer l'accueil téléphonique des usagers de l'assainissement (qui appellent le n° vert « infos assainissement ») vers le télé-accueil de la direction de la Prévention et Valorisation des Déchets, et affecter le poste de chargé de suivi financier de la direction au sein d'un nouveau pôle administratif et financier organisé pour l'ensemble des directions techniques de l'agglomération. L'organigramme de la direction au 1^{er} janvier 2015 est joint en annexe 5.

En 2015, il n'y a pas eu d'évolution notable dans l'organigramme de la direction dont les effectifs se sont stabilisés, ce qui a permis de renforcer et améliorer le rythme de travail, le développement des nouvelles missions associées à la création des nouveaux raccordements au réseau, et les réflexions autour de la prospective du budget annexe.

1. Présentation du territoire desservi

1.1 Organisation administrative du service

La Communauté d'agglomération Est Ensemble est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe les 9 communes de Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville : ces villes ont transféré leur compétence assainissement au 1er janvier 2010.

Les missions du service public d'assainissement communautaire concernent principalement la collecte des eaux usées et pluviales, ainsi que le contrôle des raccordements, les autres compétences (transport, traitement) étant assurées respectivement par le Département de la Seine-Saint-Denis et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Le service public d'assainissement de collecte des eaux usées et pluviales sur le territoire du Pré-Saint-Gervais était quant à lui délégué par contrat jusqu'en mars 2014.

- Existence d'une CCSPL : Oui Non
Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
Nota : le zonage est en cours de définition dans le cadre du schéma directeur d'assainissement lancé en mars 2014
cf. 6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des études et travaux, p. 29

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 20/11/2013 Non

Nota : le règlement a été rendu applicable au 01/01/2014.

1.2 Typologie du réseau d'assainissement

Le réseau transféré par les Communes à Est Ensemble en 2010 comprend :

- d'une manière générale un ensemble de canalisations et collecteurs de type unitaire¹ : les effluents collectés par ce réseau sont acheminés pour être traités vers les Stations d'épuration gérées par le SIAAP de Colombes (STEP Seine Centre) ou Achères (STEP Seine Aval).
- sur la partie est de Montreuil et sur quelques zones récemment aménagées à l'amont des réseaux, un réseau séparatif² : les effluents collectés par ce réseau sont traités à la Station d'épuration de Noisy-le-Grand (STEP Marne Aval) ou de Valenton (Seine Amont).

La problématique particulière liée aux défauts de conformité de raccordement en zone séparative est donc circonscrite à une petite portion du territoire communautaire.

En l'état de la connaissance et des informations collectées auprès des 9 Villes, et issues de leur diagnostic d'assainissement, le réseau est constitué comme suit :

Linéaires de réseau d'assainissement par type d'ouvrage

	Unitaire	Séparatif	
		Eaux Usées	Eaux Pluviales
Visitables	36,9 km	0 km	0 km
Non-visitables	311,6 km	20,3 km	20,4 km
Total	348,5 km	20,3 km	20,4 km
Total global	389,2 km		

¹ Les eaux usées et pluviales sont collectées dans un seul ouvrage sous la voie

² Les eaux usées et pluviales sont collectées vers deux canalisations distinctes, ce qui limite les apports d'eaux pluviales dans les stations d'épuration

Globalement le réseau principal représente ainsi près de 390 km de canalisations et collecteurs. Plusieurs bassins de stockage des eaux pluviales enterrés ou en techniques alternatives (à ciel ouvert, intégrés dans l'espace public et les aménagements urbains) sont également présents pour réduire les risques d'inondation lors d'événements pluvieux. Des ouvrages annexes complètent cet ensemble : les avaloirs d'engouffrement sur voiries (estimés à 3500), les branchements (estimés à 12 000) les regards d'accès au réseau (environ 10 700), et 3 stations de relevage.

Ces données seront recalées avec le schéma directeur d'assainissement d'Est Ensemble en cours de réalisation ; les ouvrages de stockages et stations de pompes connus à ce jour sont présentés dans le tableau figurant en annexe 5.

1.3 Conditions d'exploitation du service

En 2015, le service a été géré en régie directe avec certaines prestations réalisées en régie, et des marchés de prestations de service et marchés de travaux. Des équipes et moyens spécialisés sont intégrés à la direction de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble pour assurer certaines prestations d'entretien et d'intervention en régie. La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée le plus souvent en interne, sauf pour certaines opérations (sous mandat de maîtrise d'ouvrage, ou opérations « complexes ») où le recours à un maître d'œuvre externe peut être opéré.

- Le curage des réseaux d'assainissement non visitables à Bobigny et Bondy, Pantin, les interventions d'urgence pendant les heures ouvrables, et les enquêtes chez les usagers sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération sont réalisés prioritairement en régie, au moyen d'équipes et de véhicules spécialisés.
- Depuis avril 2013, un service d'astreinte 7j/7 et 24h24 a été mis en place au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement. Un technicien reste joignable en dehors des heures ouvrables via le numéro vert « infos assainissement » ; il peut se déplacer si besoin pour se rendre sur site, ou solliciter des prestataires pour réaliser les interventions d'urgence. (voir p.13)

TABLEAU DES PRINCIPAUX MARCHES D'ENTRETIEN
PRESTATIONS DE SERVICE - DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

N° du marché	Titulaire	Désignation	Durée du marché
13.AO.EA.006	COLAS (lot 1) SNTTP-VALENTIN (lot 2) HPBTP-SADE (lot 3) VALENTIN (lot 4)	Travaux d'entretien, de création et de rénovation des réseaux d'assainissement	01/05/13-01/05/14 renouvelable 3 fois
12.AO.EA.001	CIG-SANITRA- IDETEC	Entretien des réseaux d'assainissement communautaires, curage, interventions d'urgences, inspections et prestations annexes	15/04/12-14/04/13 renouvelable 3 fois

1.4 Activités principales réalisées en 2015 par la Communauté d'agglomération

(voir Annexe 1 - Indicateurs d'activité du service, p.36)

ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'entretien du réseau communautaire est réalisé soit par les entreprises titulaires de marchés de travaux et de curage, soit par des équipes de régie. On distingue les opérations d'entretien préventif et les interventions d'urgence.

L'entretien préventif consiste à réaliser le curage des ouvrages (canalisations, grilles, avaloirs, bassins de rétention) et leur inspection. Des campagnes annuelles permettent le curage des canalisations communales, ainsi que des dispositifs de collecte des eaux pluviales sur la voirie (avaloirs, grilles) qui sont curés en général au printemps. Le réseau est inspecté à l'aide de caméras miniaturisées afin de connaître son état en cas de besoin.

En 2015, l'entretien préventif réalisé fut le suivant :

Curage des réseaux d'assainissement

L'ensemble du territoire a été réparti en différents secteurs dans le cadre du curage préventif des réseaux. Cette sectorisation est présentée sous la forme d'une carte jointe au présent rapport (annexe 4)

- La commune de Bagnolet est divisée en 3 secteurs. Une première rotation complète a été réalisée sur 2012 et 2013. Désormais, la fréquence de curage est d'un secteur par an, soit le secteur 2 en 2015 après le secteur 1 en 2014. Il est à noter que les réseaux du secteur 2, déjà curés en 2012, ne présentaient pas un encrassement particulier.
- La commune de Bobigny est divisée en 3 secteurs. Fin 2014, la commune de Bobigny avait fait l'objet d'une première rotation complète de curage. Lors du curage du secteur centre en 2015, un important volume de boues a de nouveau été extrait du réseau (dernier curage en 2012). Il est donc à noter que ce secteur présente un encrassement rapide.
- Pour la commune de Bondy, le curage des réseaux de diamètre inférieur à 300mm est assuré en totalité par la régie chaque année. Les réseaux dont le diamètre est supérieur à 300mm sont curés par un prestataire selon 3 secteurs (nord, centre, sud) à raison d'un secteur par an, soit le secteur sud pour 2015.
- La commune des Lilas est répartie en 4 secteurs. En raison d'un encrassement important, l'ensemble de la commune a été curé en 2013. Désormais, la fréquence est de 2 secteurs par an, soit les secteurs 1 et 4 en 2014 et 2 et 3 en 2015. Il n'a pas été relevé d'encrassement particulier depuis le dernier curage.
- En raison d'un linéaire important, les réseaux de la ville de Montreuil sont répartis en 6 secteurs. La fréquence adoptée est de deux secteurs par an. Soit les secteurs 2 et 5 en 2014 et 1 et 3 en 2015.
- La commune de Noisy-le-Sec est répartie en 4 secteurs. A raison de deux par an, ce sont les secteurs 1 et 4 qui ont été curés en 2014 et les secteurs 2 et 3 en 2015 (déjà curés en 2013). Il n'a pas été relevé d'encrassement particulier depuis le dernier curage.
- La commune de Pantin est répartie en 3 secteurs. Un secteur est traité chaque année, soit le sud-ouest en 2014 et le secteur est en 2015. Une première rotation complète a ainsi été effectuée.
- La commune de Romainville est répartie en 4 secteurs. A raison de deux par an, ce sont les secteurs 1 et 4 qui ont été curés en 2014 et les secteurs 2 et 3 en 2015 (déjà curés en 2013). Il n'a pas été relevé d'encrassement particulier depuis le dernier curage.

- La commune du Pré Saint Gervais a vu s'achever en mars 2014 le contrat de délégation de service public pour l'entretien des réseaux. Aussi, un curage initial de l'ensemble des réseaux non visitable a été réalisé en fin d'année. Il est prévu de réaliser un curage complet des réseaux non-visitables de la commune tous les deux ans. Bien entendu, cette fréquence pourra être adaptée en fonction du besoin réel. Il n'y a donc pas eu de campagne de curage préventif en 2015.

Afin d'harmoniser les fréquences de curage sur tout le territoire et d'optimiser les moyens financiers dévolus à cet entretien, de nouveaux secteurs indépendants des limites communales ont été définis en 2015, avec une nouvelle fréquence de curage (curage préventif complet du réseau sur 3 ans). Ils seront appliqués à partir de la campagne de curage de 2016. De plus, la régie prendra en charge le curage des réseaux du secteur nord (Bondy, Bobigny, Pantin) dont le diamètre est inférieur ou égal à 300mm. Soit une trentaine de kilomètres/an environ.

Campagnes de pompage des avaloirs

- Toutes les communes ont fait l'objet d'une campagne complète de curage des avaloirs au printemps
- Les agents d'intervention effectuent une surveillance mensuelle des différents secteurs « sensibles ». En cas de besoin, c'est donc la régie exploitation qui assure le curage adapté des avaloirs.

Le tableau figurant en annexe 1 détaille les différents éléments quantitatifs relatifs au curage en 2015.

Petits travaux d'entretien

Le tableau ci-dessous reprend les différents travaux d'entretien réalisés sur le territoire en 2015.

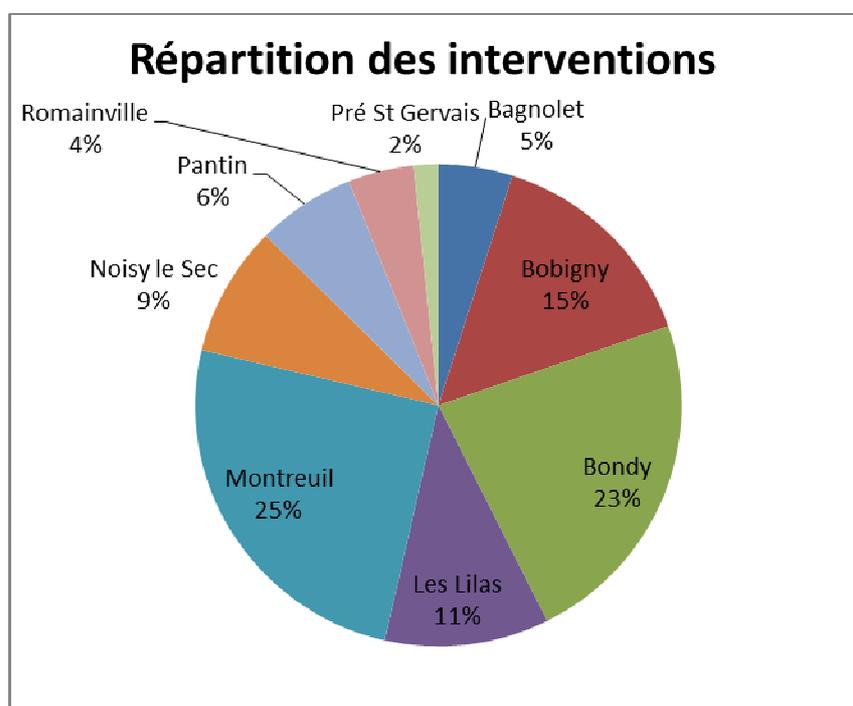
	Reprises de tampons	Réparations de grilles ou avaloirs	Réparations de branchement	Remplacements ou gainage de tronçons de collecteurs	Reprises de regards	interventions diverses	TOTAL
Bagnolet	1	2	4	1	1	0	9
Bobigny	3	3	6	1	1	13	27
Bondy	7	7	8	3	1	16	42
Les Lilas	1	2	3	2	2	10	20
Montreuil	8	8	20	1	5	4	46
Noisy-le-Sec	6	2	3	0	2	3	16
Pantin			6			6	12
Romainville	3	1	0	0	2	2	8
Pré StGervais	0	1	2	0	0	0	3
TOTAL	29	26	52	8	14	54	183

Rappel 2014	78	49	59	17	10	15	228
Rappel 2013	67	51	134	24	10	14	300
Rappel 2012	78	62	29	5	9	6	189

N.B : la gestion du Pré St Gervais a été reprise en régie en avril 2014

La répartition des interventions par commune est la suivante :

Ville	2015	Rappel 2014	Rappel 2013	Rappel 2012
Bagnolet	9	28	46	11
Bobigny	27	1	12	25
Bondy	42	20	65	45
Les Lilas	20	35	2	10
Montreuil	46	42	59	41
Noisy le Sec	16	58	64	28
Pantin	12	1	37	10
Romainville	8	41	15	19
Pré St Gervais	3	2		
Total	183	228	300	189



Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de campagnes de reprise de tampons. Près d'un quart des interventions concernent des remplacements de branchement sur la commune de Montreuil.

AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

En 2015, des inspections télévisées ont été réalisées sur 12 430 mètres linéaires de canalisations principales (environ 4% du patrimoine d'assainissement non-visitable ; rappel 2014 : 14 031 m), et 4 907 mètres linéaires de branchements (en 2014 : 5 523) qui représentent 1059 unités (en 2013 : 1031 unités).

Le tableau figurant en annexe 1 détaille ces éléments par commune.

Un programme de connaissance est en cours de réalisation en 2016 dans le cadre du Schéma directeur d'assainissement avec 40 km d'inspections.

En 2015, le service a entrepris, en régie, le relevé de l'ensemble des dispositifs d'engouffrement présents sur le réseau d'assainissement. L'objectif étant d'avoir un listing à jour des ouvrages pour la fin de l'année 2016.

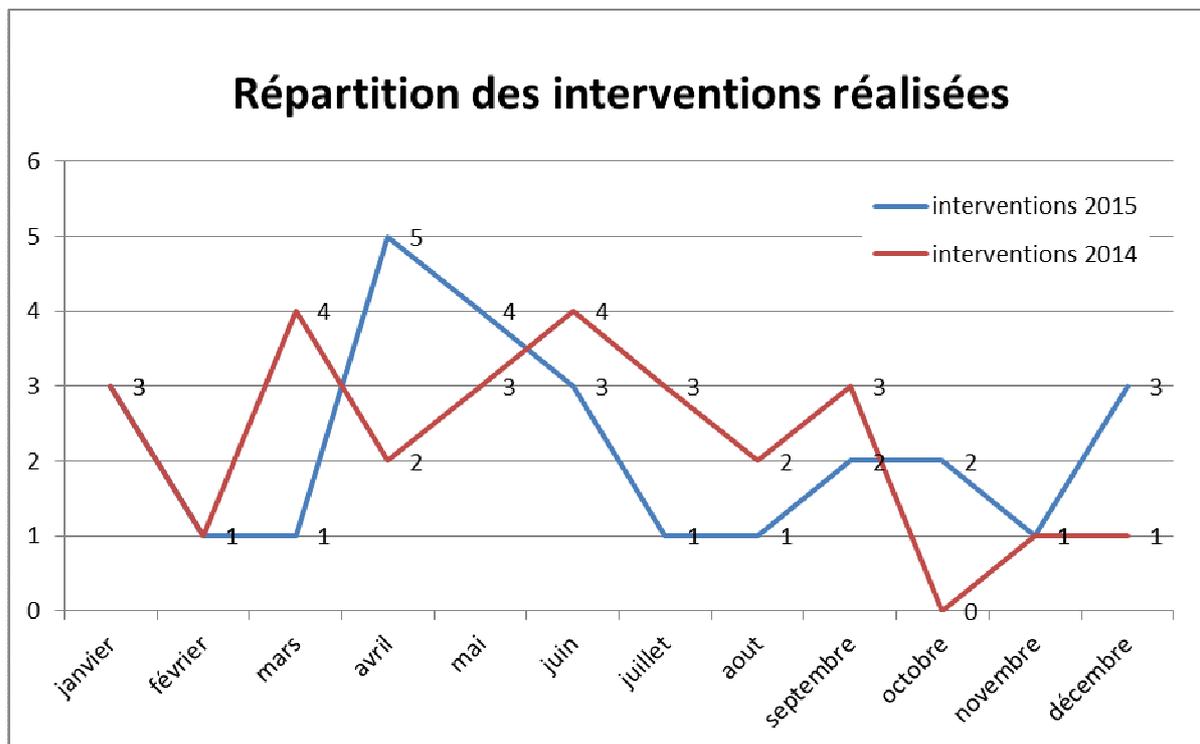
ASTREINTE ASSAINISSEMENT 7J/7, 24H24 HORS HEURES OUVRABLES

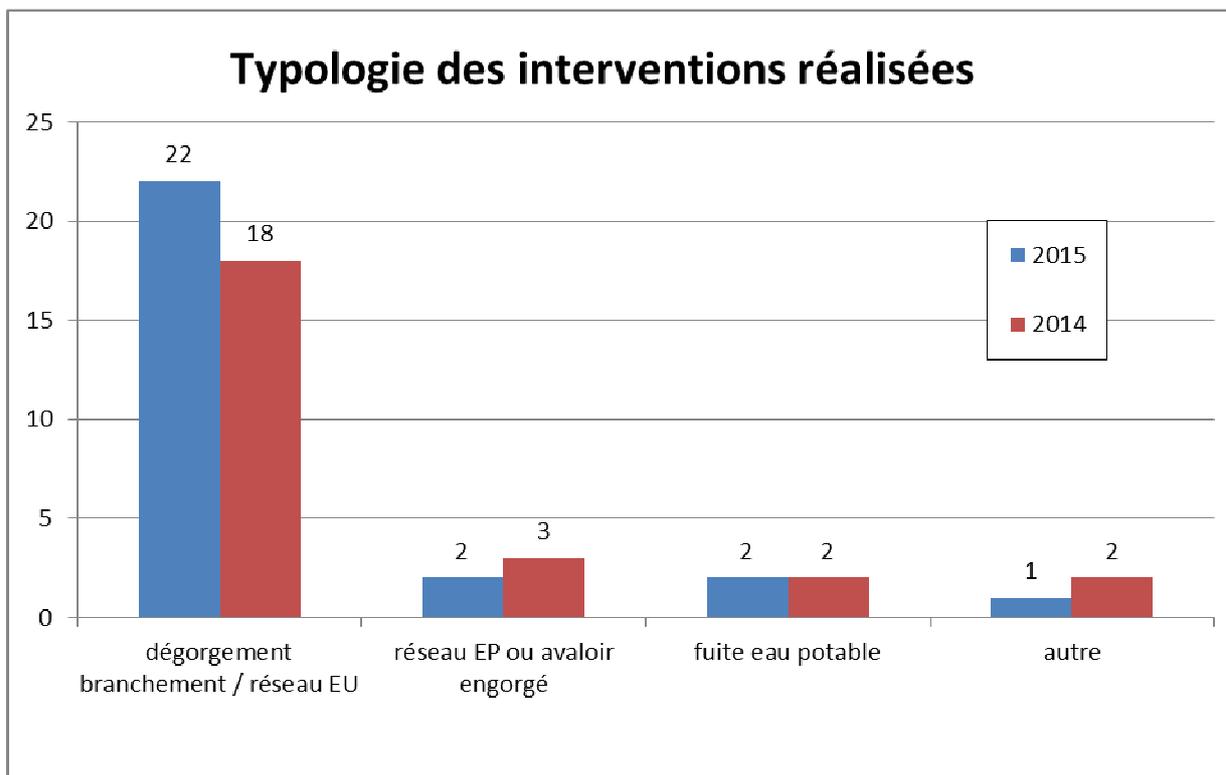
Au terme d'une réflexion engagée en 2012 sur l'opportunité de mettre en œuvre une astreinte assainissement hors heures ouvrables, un dispositif a été mis en place début avril 2013 et a été évalué en avril 2014, puis en avril 2015.

Depuis avril 2015, le dispositif a été adapté, et repose uniquement sur les techniciens de la direction qui analysent le niveau d'urgence et le besoin d'intervention par le service d'assainissement en cas d'appel sur le portable d'astreinte communiqué sur le serveur vocal du n° vert « infos assainissement » et auprès des services publics du territoire de l'agglomération. En cas de besoin, un prestataire de service avec des moyens de désobstruction peut être mobilisé.

Les résultats présentés ici représentent une deuxième année calendaire complète d'astreinte.

En 2015, l'astreinte assainissement a reçu 76 appels (contre 52 en 2014), dont 27 ont nécessité une intervention (même valeur qu'en 2014) soit environ 2 interventions par mois, (voir tableau ci-dessous) et plus de 80% d'entre elles concernaient le dégorgement de branchements (voir tableau ci-dessous).





D'un point de vue financier, le tableau ci-après évalue le coût de l'astreinte sur l'année 2015. Toutefois, il ne prend pas en compte les éventuelles heures supplémentaires, ni les frais liés à l'utilisation des véhicules et du matériel d'astreinte (frais généraux, carburants, usure des véhicules, etc...). Les différences entre 2014 et 2015 s'expliquent par le fait que le système de renfort assuré par la régie n'a pas été reconduit (trop peu d'interventions et trop peu d'agents disponibles), et par conséquent, les interventions réalisées en interne ont été externalisées. Au final, les chiffres globaux sont sensiblement équivalents.

	coût de personnel (hors H supl)	interventions externalisées (TTC)	total astreinte
coûts 2015	8 185,45 €	9 652,69 €	17 838,14 €
coûts 2014	14 488,10 €	4 813,60 €	19 301,70 €

CONTROLE DE LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

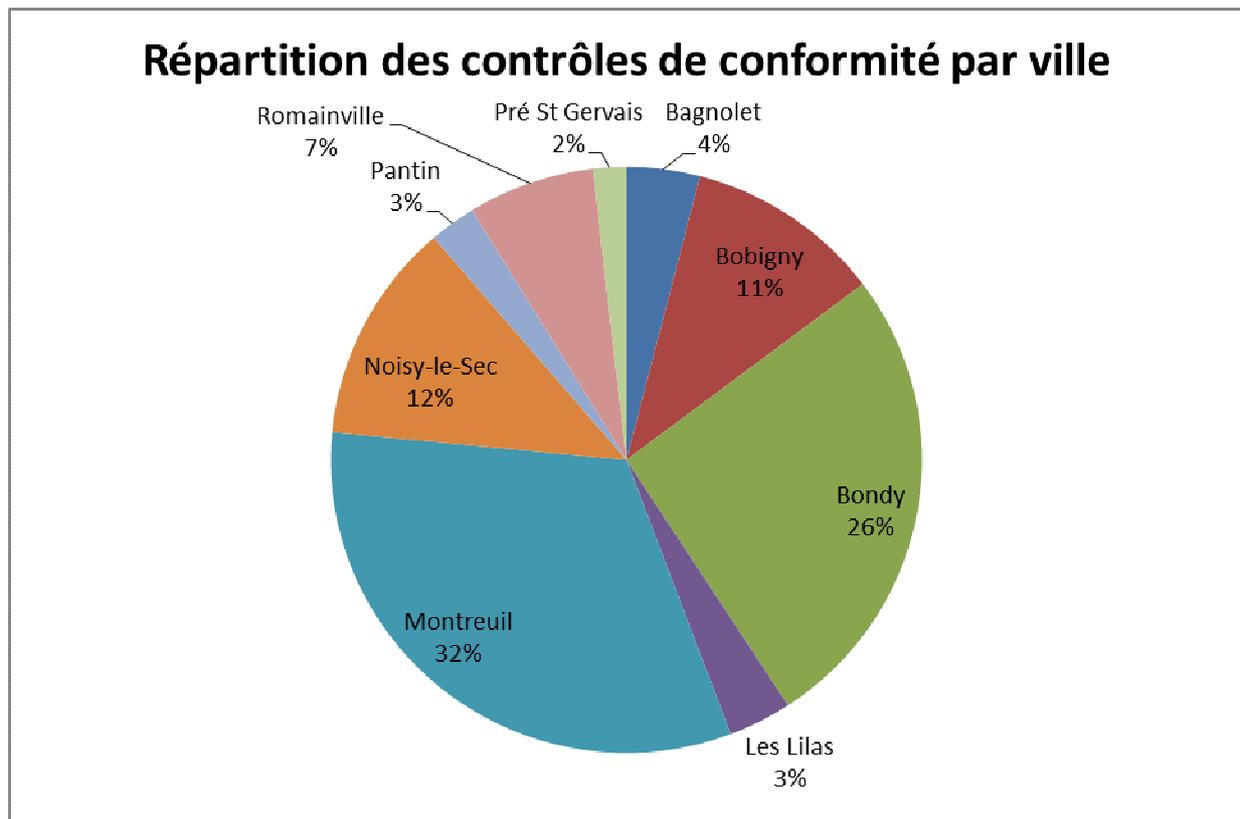
Certains notaires sollicitent des attestations de conformité des installations d'assainissement lors de mutations immobilières. Cette pratique n'est pas une obligation réglementaire en assainissement collectif, mais afin de se prémunir de vices cachés, ces notaires prennent la précaution de solliciter ces contrôles dans le cas des mutations. A travers le règlement de service d'assainissement, ils ont été rendu obligatoires sur le secteur séparatif. Ces contrôles sont réalisés en régie par les agents d'intervention du service d'assainissement communautaire.

En 2015, 549 contrôles de raccordement ont été réalisés par l'agglomération contre 733 en 2014, 664 en 2013 et 568 en 2012.

La répartition des contrôles réalisés en 2015 par commune est la suivante :

	2015	rappel 2014	rappel 2013	rappel 2012
Bagnolet	22	52	44	33
Bobigny	59	91	54	60
Bondy	143	144	165	144
Les Lilas	19	32	32	25
Montreuil	177	222	213	180
Noisy-le-Sec	67	93	77	67
Pantin	14	44	24	17
Romainville	38	48	55	42
Pré St Gervais	10	7	0	0
TOTAL	549	733	664	568

Près d'un tiers des contrôles sont réalisés sur la commune de Montreuil.



La répartition des contrôles suivant le type de réseau est la suivante :

- Réseaux unitaires : 531 contrôles en 2015 pour 721 en 2014 et 650 en 2013
- Réseaux séparatifs : 18 contrôles en 2015 pour 12 en 2014 et 14 en 2013

Les taux de non-conformité relevés en 2015 sont les suivants :

- **Réseaux unitaires : 21 contrôles non conformes sur 531 soit 5,4% de non-conformités** (4% en 2014 et 4,3% en 2013). Les non-conformités sont essentiellement dues à la présence de fosses septiques toujours en service.
- **Réseaux séparatifs : 10 contrôles non conformes sur 18 soit 55,5 % de non-conformités** (50% en 2013 et 2014). Ce taux n'est pas représentatif du fait du faible nombre d'enquêtes réalisées. Les non-conformités sont essentiellement dues aux inversions de branchement entre les eaux usées et les eaux pluviales ou une non-séparation des eaux pluviales.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET CONTROLE DES NOUVEAUX RACCORDEMENTS

L'avis de la Communauté d'agglomération est sollicité par les neuf villes lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) sur le volet assainissement et desserte des réseaux.

Le service dispose de un mois à partir de la réception du dossier pour émettre un avis.

Ville	Autorisations d'urbanisme reçues en 2015	Avis émis par le service en 2015	Rappel, avis émis par le service en 2014
Bagnolet	75	110	71
Bobigny	38	45	47
Bondy	46	63	53
Les Lilas	6	7	106
Montreuil	114	149	166
Noisy le Sec	89	94	94
Pantin	45	49	64
Le Pré Saint-Gervais	9	11	5
Romainville	33	43	43
Total	455	571	533

Sur les 455 autorisations d'urbanismes reçues à la Communauté d'agglomération en 2015, **68 projets ont fait l'objet de prescriptions spécifiques pour la maîtrise du ruissellement** avec un débit de rejet des eaux pluviales au réseau limité (conformément au règlement du service d'assainissement communautaire et au zonage pluvial départemental).

Ces 68 projets représentent une surface aménagée de 20 hectares qui fait l'objet de mesures compensatoires pour la gestion des eaux pluviales mises en œuvre et financées directement par les constructeurs. Le volume de rétention à mettre en œuvre pour l'ensemble de ces projets peut être estimé à **5 000 m³**, soit dans le cas où une limitation du débit de rejet n'aurait pas été imposée aux constructeurs, un investissement pour la collectivité de près de 5 millions d'euros.³

³ Le volume de rétention des eaux pluviales est estimé d'après la surface totale aménagée par les projets de constructions faisant l'objet d'une limitation du débit de fuite, en appliquant un coefficient d'imperméabilisation des sols de 0,8 (zone agglomérée d'une ville), et sur la base du volume de rétention prescrit pour la Seine-Saint-Denis.

Le coût moyen constaté en 2014 par le service d'assainissement sur ses opérations pour la réalisation d'ouvrages de stockage enterrés est d'environ 1 000 € par m³.

Année	Surface totale ayant fait l'objet de prescriptions pour la maîtrise du ruissellement lors de l'instruction des autorisations d'urbanismes
2015	20 hectares
2014	17 hectares

Les demandes de nouveaux raccordements sont formalisées par les pétitionnaires à l'issue de la délivrance d'arrêtés des permis de construire par les maires ; quelques demandes de raccordement sont également émises pour raccorder des bâtiments hors procédure de permis de construire lors de mises en conformité par exemple.

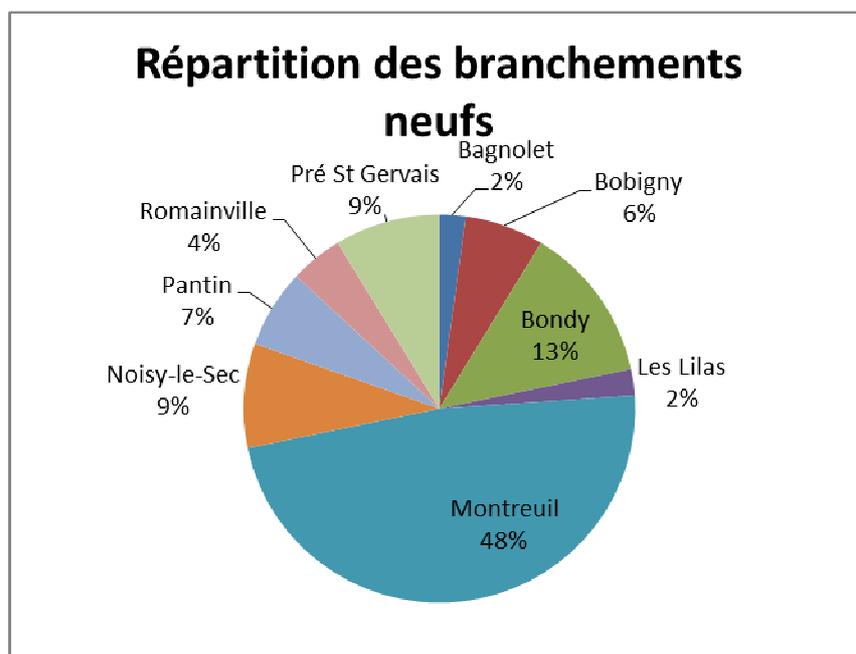
En 2015, **119 nouvelles demandes de raccordement et de déversement** au réseau d'assainissement sont parvenues à la Communauté d'agglomération (en 2014 : 107).

La mise en application en 2014 du règlement du service d'assainissement communautaire a permis :

- d'une part de mieux suivre la réalisation des branchements lorsque les travaux sont réalisés par les demandeurs, notamment à travers la formalisation en annexe du règlement des prescriptions pour la réalisation des travaux de branchement (26 autorisations de travaux émises en 2015) ;
- d'autre part de proposer aux propriétaires que la Communauté d'agglomération prenne en charge techniquement la réalisation des travaux de raccordement au réseau collectif sur le domaine public (46 devis de travaux acceptés par les usagers en 2015 voir tableau ci-dessous).

L'écart entre le nombre de demandes de raccordement et de déversement reçues et le nombre d'autorisation de branchement émises et de devis acceptés, représente les demandes de déversement sans nouveau branchement (réutilisation d'un branchement existant), les dossiers transmis par erreur à la Communauté d'agglomération (notamment pour des raccordements sur le réseau d'assainissement départemental), ou l'absence de suite lors de mises en conformité.

	branchements neufs réalisés par Est Ensemble en 2015	Rappel 2014
Bagnolet	1	2
Bobigny	3	5
Bondy	6	2
Les Lilas	1	0
Montreuil	22	14
Noisy-le-Sec	4	2
Pantin	3	6
Romainville	2	4
Pré St Gervais	4	0
TOTAL	46	35



Comme en 2014, près de la moitié des branchements réalisés, l'ont été sur la commune de Montreuil.

1.5 Estimation de la population desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert **406 758** habitants (source INSEE, population légale 2013 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (402 477 au précédent RPQS).

1.6 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **40 484** abonnés au 31/12/2015. (40 284 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :COMMUNE	Population (1)	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014 (2)	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015 (2)	Variation en %
BAGNOLET	36 307	2 876	2 881	0,17%
BOBIGNY	50 217	4 614	4 831	4,70%
BONDY	53 227	7 302	7 284	-0,25%
LES LILAS	22 982	1 827	1 819	-0,44%
LE PRÉ SAINT-GERVAIS	18 033	1 017	1 015	-0,20%
MONTREUIL	105 082	11 347	11 262	-0,75%
NOISY-LE-SEC	41 213	4 820	4 870	1,04%
PANTIN	53 816	3 090	3 130	1,29%
ROMAINVILLE	25 881	3 390	3 392	0,06%
totaux	406 758	40 283	40 484	0,50%

(1) source INSEE, population légale 2013 entrant en vigueur au 1er janvier 2016

(2) source SEDIF (abonnements « eau potable »)

1.7 Volumes facturés (volume « assaini » - source Véolia eau d'Île de France)

	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés assainissement	22 101 576 [VP68] _{N-1}	23 053 090 [VP68]	4,3%

1.8 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2015 : **7** (3 au 31/12/2013).

Nom de l'établissement	Description raccordement	Activité	Date de l'arrêté
MAJ ELIS	1 raccordement sur le collecteur unitaire communautaire du Chemin latéral à PANTIN	Blanchisserie	11/02/2011
SNCF	1 raccordement sur le collecteur unitaire du Chemin des Vignes à Bobigny	Station service, vidange des sanitaires des trains	25/01/2012
SDCB	1 raccordement sur le collecteur unitaire 5 avenue des Roses à Bagnolet	Chaufferie urbaine	23/06/2015
FAREVA	1 raccordement sur le collecteur unitaire rue de la Commune de Paris à Romainville	Industrie chimique	03/12/2015
SADE	1 raccordement rue Auger à Pantin	Rejet d'eaux claires	21/05/2015
BREZILLON	1 raccordement rue de la Commune de Paris à Romainville	Rejet d'eaux claires	06/07/2015
ELIS	1 raccordement rue Danton à Pantin	Rejet d'eaux claires	09/12/2015

1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Commune		Linéaire [km] 2011
Bagnole	Réseau séparatif	0
	Réseau unitaire	25
Bobigny	Réseau séparatif	1,6
	Réseau unitaire	54,1
Bondy	Réseau séparatif	1,45
	Réseau unitaire	67,70
Le Pré Saint-Gervais	Réseau séparatif	0
	Réseau unitaire	6,72
Les Lilas	Réseau séparatif	0
	Réseau unitaire	14
Montreuil	Réseau séparatif	36
	Réseau unitaire	98
Noisy-le-Sec	Réseau séparatif	1,62
	Réseau unitaire	36,97
Pantin	Réseau séparatif	0
	Réseau unitaire	23,35
Romainville	Réseau séparatif	0
	Réseau unitaire	22,82
TOTAL	Réseau séparatif	40,68
	Réseau unitaire	348,67
		389,35

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **40,68** km [VP199] de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- **348,67** km [VP 200] de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **389,347** km [VP57].

Rappel : ces données seront recalées avec le schéma directeur d'assainissement d'Est Ensemble.

1.10 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

En dehors du Canal de l'Ourcq, aucun cours d'eau ne traverse le territoire de l'agglomération.

Sur le territoire de Montreuil existent deux ouvrages de décharge du réseau départemental par temps de pluie rue Armand Carrel et rue de Vincennes s'écoulant vers le réseau départemental du Val de Marne à Vincennes puis vers la Marne et la Seine.

En limite de Pantin/Aubervilliers, il existe un ouvrage de décharge du réseau départemental par temps de pluie avenue Jean Jaurès (« intercepteur Nord-Est ») s'écoulant vers Saint-Denis, avec un rejet possible par le collecteur « Saint-Denis / La Courneuve » en la Seine en face de l'île Saint-Denis. Il recueille des surverses du réseau départemental avenue Jean Jaurès à Bobigny et avenue de la division Leclerc à Pantin.

Enfin, à Bondy, il existe un ouvrage de décharge du réseau départemental par temps de pluie (« Bondy Blanc Mesnil »), s'écoulant vers Aulnay-sous-Bois, dont l'exutoire est également en Seine en face de l'île Saint-Denis

1.11 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service ne gère **aucune** Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Redevance d'assainissement communautaire

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Commune	Taux au 01/01/2015 € TTC/m ³ d'eau	Taux au 01/01/2016 € ttc/m ³ d'eau	Variation en %
Bagnolet	0,3400 €	0,3400 €	0%
Bobigny	0,2000 €	0,2000 €	0%
Bondy	0,4810 €	0,4810 €	0%
Les Lilas	0,1800 €	0,1800 €	0%
Le Pré-Saint-Gervais	0,2470 €	0,2470 €	0%
Montreuil	0,3400 €	0,3400 €	0%
Noisy-le-Sec	0,2900 €	0,2900 €	0%
Pantin	0,6000 €	0,6000 €	0%
Romainville	0,1800 €	0,1800 €	0%

Les délibérations fixant les différents taux de redevance pour les exercices sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2014 effective à compter du 19/12/2014 fixant la redevance d'assainissement collectif communautaire à compter du 01/01/2015.
- Délibération du 15/12/2015 effective à compter du 30/12/2015 fixant la redevance d'assainissement collectif communautaire à compter du 01/01/2016.

2.2 Participation pour raccordement au réseau d'assainissement communautaire / financement de l'assainissement collectif

Le raccordement sur le réseau communal donne lieu au paiement d'une taxe d'assainissement relative à la participation pour non construction de station d'épuration, actualisée chaque année. Cette participation concerne les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau collectif auquel ces immeubles doivent être raccordés ; elle est prévue pour tenir compte de l'économie réalisée par le propriétaire qui évite, du fait du réseau existant, le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle.

La Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique avait été fixée sur le territoire communautaire pour l'année 2012, par la délibération du conseil communautaire n°2012_13_12_8 du 13 décembre 2011 : cette délibération permettait d'harmoniser les taux qui étaient précédemment applicables sur les 9 villes de l'agglomération.

L'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) a remplacé la PRE par une nouvelle Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le 26/06/2012, une nouvelle délibération a donc été approuvée par le Conseil communautaire pour substituer l'ancienne PRE à la PFAC. Le mode de calcul et le montant de l'ancienne PRE communautaire sont conservés, fixés à 500€ par logement ou par 100 m² de surface de plancher pour les autres constructions. Cette participation sera exigée au moment où le raccordement des

eaux usées sera effectif, pour tout permis de construire ou déclaration préalable accordé à compter du 1er juillet 2012, pour l'extension de constructions existantes ou pour de nouveaux bâtiments.

Les modalités d'application de la PFAC ont été revues par la délibération du Conseil communautaire du 11/02/2014 afin d'en faciliter sa mise en œuvre : à compter du 1^{er} mars 2014 la PFAC s'élève à 500 € par fraction de 70 m² de surface de plancher pour les immeubles d'habitation, et à 500 € par fraction de 100 m² pour les bâtiments d'activités.

Cette participation ne pourra être perçue pour les dossiers soumis à la taxe d'aménagement majorée pour des raisons comprenant le financement de l'assainissement.

Les délibérations fixant les différents tarifs de PRE/PFAC sont les suivantes :

- Délibération du 13/12/2011 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement communautaire à compter du 01/01/2012.
- Délibération du 26/06/2012 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement collectif communautaire à compter du 01/07/2012.
- Délibération du 11/02/2014 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement collectif communautaire à compter du 01/03/2014.

2.3 Autres recettes (redevance industriels et eaux claires)

Le Conseil communautaire a voté en décembre 2015 l'application de deux nouvelles redevances pour les exercices 2016 et suivants :

- Délibération du 15/12/2015 fixant la redevance d'assainissement communautaire pour les rejets autres que domestiques (ou rejets industriels)

La réglementation en vigueur permet en effet d'appliquer aux rejets autres que domestiques (ou rejets dit industriels) un coefficient de correction à la redevance d'assainissement, et ce afin de prendre en compte le surcoût pour le service d'assainissement de ces rejets.

Le coefficient de correction a été fixé à 1,05 et s'applique sur le taux normal de la redevance communautaire aux établissements bénéficiant d'un arrêté de déversement au réseau établi dans le cadre de l'article L1331-10 du Code de la Santé publique. Les établissements ayant des rejets d'eaux usées domestiques ou assimilés domestiques ne sont pas concernés par cette majoration de la redevance.

- Délibération du 15/12/2015 fixant la redevance d'assainissement communautaire pour les rejets d'eaux claires

Les eaux claires sont les eaux ayant pour origine le captage de sources et le drainage de la nappe phréatique (en particulier lors de rabattement de nappes pour la réalisation de travaux de construction dans le sous-sol).

Ces rejets dans le réseau d'assainissement, assimilés réglementairement à des rejets autres que domestiques, ne faisaient jusqu'alors pas l'objet d'une redevance d'assainissement communautaire. Les dispositions de la délibération prévoient qu'ils soient soumis à la redevance d'assainissement sur la base du taux normal.

Ces recettes supplémentaires doivent permettre pour les exercices 2016 et suivants le financement par le budget annexe d'assainissement d'un service de contrôle de la qualité des rejets autres que domestiques.

2.4 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Commune	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Bagnole	272,91 €	278,06 €	1,88%
Bobigny	256,11 €	261,26 €	2,01%
Bondy	289,83 €	294,98 €	1,77%
Lilas(Les)	253,71 €	258,86 €	2,03%
Montreuil	272,91 €	278,06 €	1,88%
Noisy-le-Sec	266,91 €	272,06 €	1,93%
Pantin	304,11 €	309,26 €	1,69%
Pré-Saint-Gervais(Le)	261,75 €	266,90 €	1,96%
Romainville	253,71 €	258,86 €	2,03%

Le calcul de cet indicateur prend en compte les parts transport et traitement qui ne sont pas assurées par la Communauté d'agglomération, ainsi que la taxe pour modernisation des réseaux (AESN) et pour les voies navigables de France.

Le détail global de la facture 120 m³ est précisé en annexe 2 (p. 37).

La facturation est effectuée par Véolia eau d'Île de France, délégataire du SEDIF avec une fréquence trimestrielle.

3 Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	variation %
Redevance d'assainissement collectif	7 555 116 €	7 054 058 € ⁽¹⁾	- 6,63%
Recettes de raccordement (PRE/PFAC), travaux de branchements	696 638 €	686 321 € ⁽²⁾	-1,48%
Contribution au titre des eaux pluviales	300 000,00 €	300 000,00 €	0 %
Autre recette: Subventions	891 415 €	2 233 098 € ⁽³⁾	150%
Autre recette : emprunts et dettes assimilées	263 864 €	763 409 €	189%
Autre recette : produits exceptionnels	28 134 €	82 868 €	194%
Total des recettes d'équipement et d'exploitation	9 735 167 €	11 791 685 €	21,1%

(1) en réalité, la recette attendue est supérieure, mais la clôture anticipée de l'exercice (novembre 2015) liée à la création de la Métropole du Grand Paris (mutation du statut de Communauté d'agglomération en Etablissement public de Territoire) conduit à inscrire une part de la recette du dernier trimestre 2015 sur le 1^{er} trimestre 2016

(2) cette recette dépend pour la PFAC de la réception des nouveaux déversements à l'assainissement, et des recettes de remboursement des travaux de branchements avancés par le service d'assainissement pour les pétionnaires. (PRE/PFAC : 280 634 €, travaux de branchements : 405 687€)

(3) ce montant comprend notamment une contribution du budget principal de 296 952€ pour le remboursement de travaux liés à la gestion des eaux pluviales dont les dépenses ont été réalisées sur le budget annexe d'assainissement. En 2015, un rattrapage sur d'anciennes subventions contractées depuis 2011 a été opéré, pour solder des conventions.

4 Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, comme pour les précédents, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas déterminable (le zonage d'assainissement collectif permettant la détermination du nombre d'abonnés potentiels n'a pas été réalisé ; ce document sera élaboré dans le cadre du schéma directeur d'assainissement lancé en 2014).

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

Cet indice vient remplacer à compter de l'exercice 2013, l'ancien indice P.202.2

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Variable	Nombre de points maximum	Nombre de points acquis
Partie A : Plan des réseaux	15 points	15
VP.250 Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	10 points	10
VP.251 Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5 points	5
Partie B : Inventaire des réseaux	30 points	26
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, du linéaire de la canalisation	10 points	10
VP.254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5 points	3 (89% du réseau renseigné)
VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15 points	13 (88% du réseau renseigné)
Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	75 points	30*
VP.256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	10 points	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10 points	10
VP.258 existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10 points	10
VP.259 Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	10 points	0

VP.260 L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10 points	0
VP.261 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10 points	0
VP.262 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10 points	0

* « **Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis** »

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **71** [P202.2B] pour l'exercice 2015. L'indicateur [P202.2B] pour 2014 était de 39. Cet indice a connu une nette amélioration suite à la réception des premières données du schéma directeur, en cours de réalisation.

4.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2015, **10** [VP23] demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement (8 en 2014 et 19 en 2013).

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2015, le taux de débordement des effluents est de **0.0245** [P251.1] pour 1000 habitants (0,02 en 2014 et 0,047 en 2013).

4.4 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir « tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.) ».

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers. Les interventions relatives à la gestion des eaux pluviales ne sont pas comptabilisées dans le calcul de cet indicateur, qui ne concerne que l'assainissement.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2015 : **21 (liste jointe en annexe 6)**. [VP46] (19 en 2014 et 18 en 2013)

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le nombre de points noirs est de [\[P252.2\]](#) **5,39** par 100 km de réseau (4,88 en 2013 et 2014).

En 2015, le service est entré dans une logique d'action contre les points noirs. En effet, le recul est désormais suffisant pour identifier cette année, des points noirs récurrents (annexe 6). Il est prévu de mener en 2016, des investigations sur ces points et d'apporter les actions correctives nécessaires : entretien plus fréquent et adapté ou des travaux (cas des réseaux en mauvais état).

4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Les opérations réalisées (et achevées) en 2015 sous maîtrise d'ouvrage communautaire sont présentées dans le tableau suivant :

Localisation des travaux	Dates de réalisation	Nature des travaux	Montant des travaux* (TTC)
rue de la Dhuis à Bagnolet	10/2014-01/2015	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	613 083,00 €
rue du Clos Français à Montreuil	07/2014-04/2015	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	791 065,00 €
place du marché à BOBIGNY	08-09/2015	création de réseau d'assainissement unitaire	410 187,42 €
T1-rue Gallieni-ROM	janv-15	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	414 952,00 €
T1-rue de la côte du Nord-MON	juin-15	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	183 609,00 €
T1-rue de la Libre Pensée-ROM	juin-15	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	217 552,16 €
voie nouvelle Julie Victoire Daubié à Bobigny	02/2015-04/2015	création de réseau d'assainissement séparatif	204 166,00 €
rue anatole France à Montreuil	03/2015-05/2015	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	139 528,91 €
rues Weber Lesieur à Pantin	01/04/2015-01/05/15	réhabilitation des branchements à l'ovoïde	111 871,45 €
sente de l'Arbitrage à Romainville	01/06/2015-30/07/15	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	295 496,00 €
rue du 14 juillet aux Lilas	20/07/2015-	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	280 000,00 €
rue robert Bonnet à bondy	20/07/2015-	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	433 418,91 €
Rue Louis Aubin à Romainville	06/07/2015-11/2015	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	291 272,84 €
Rue Carnot au Pré Saint Gervais	06/2015-08/2015	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire	176 432,86 €

* Ce Montant comprend la maîtrise d'œuvre externe des travaux, la coordination SPS le cas échéant, les tests de réception.

Le linéaire renouvelé en 2015 est donc de **2,92 km** (2,02 km en 2014). Pour l'exercice 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux calculé sur les 5 derniers exercices n'a pu être déterminé : la compétence assainissement ayant été transférée au 1^{er} janvier 2010, les données provenant des villes qui assuraient encore la maîtrise d'ouvrage des opérations en 2011 n'ont pu être récupérées sur les 5 dernières années. Le taux annoncé n'est donc pas le taux moyen de renouvellement sur les cinq dernières années, mais sur les quatre dernières années (linéaire de réseau renouvelé hors branchements en 2012, 2013, 2014 et 2015/linéaire total de réseau communautaire/4 x 100).

Pour l'année 2015, le taux de renouvellement des réseaux de collecte [\[P253.2\]](#) est de **0,75%**. Quelques photographies des travaux réalisés en 2015 sont présentées ci-dessous :

*Rue Robert Bonnet à Bondy
(remblaiement de la tranchée du collecteur en cours)*



*Rue Carnot au Pré-
Saint-Gervais
(détail d'un branchement
mis en oeuvre)*



Rue du 14 juillet aux Lilas,
(détail d'un piquage sur collecteur gainé)



4.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en € : [VP182]	11 742 057 €	11 304 396 €
Epargne brute annuelle en € : [VP183]	4 695 080 €	3 811 758 €
Durée d'extinction de la dette en années : [P256.2]	2,50	2,97

4.7 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
Nombre de réclamations écrites reçues par Est Ensemble : **12** [VP152] (19 en 2014)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2015, le taux de réclamations est de [P258.1] **0,298 pour 1000 abonnés** (19 réclamations et taux de 0,47 en 2014).

5 Financement des investissements

5.1 Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financier TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire [VP195]	6 694 639 €	7 224 129.80 €
Montants des subventions en €	891 415 €	2 233 098 €
Montants des contributions du budget général en € (compris dans le montant des subventions précédent)	482 363 €	296 952 €

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) [VP182]	11 742 057 €	11 304 096 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Intérêts	302 206 €
	Capital	957 336 €
		279 159 €
		915 498 €

5.3 Amortissements

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 1 844 607 € (1 924 992 € en 2014). L'état des amortissements dépend du transfert comptable des actifs des Villes vers l'Agglomération. Ces montants sont peu significatifs, car les méthodes d'amortissement issues des Villes n'étaient pas uniformes.

6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des études et travaux

6.1 Schéma directeur d'assainissement d'Est Ensemble – zonage eaux usées et eaux pluviales

Est Ensemble a lancé au printemps 2014 son schéma directeur d'assainissement communautaire. Le marché a été attribué le 28 mars 2014 au groupement SAFEGE-BERIM pour un montant estimatif de près de 1,4 M€ TTC.

Ce schéma directeur permettra d'actualiser et de compléter la connaissance du patrimoine communautaire actuel dans un Système d'Information Géographique (SIG), de proposer un programme pluriannuel de travaux à l'échelle de l'Agglomération, de définir le zonage d'eaux usées et d'eaux pluviales, documents réglementairement obligatoires, de recenser les installations d'assainissement non collectif subsistantes,... Il comporte également un volet pluvial et rejets non domestiques.

Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80%), et le Département de la Seine-Saint-Denis, dont les réseaux font également l'objet de l'étude. En 2015 ont été réalisées la quasi-totalité des prestations de terrain lors de la phase 1 : 3000 levés topographiques et inspections des regards, l'inspection de 63 ouvrages de stockage, la visite des sites industriels raccordés au réseau d'Est Ensemble les plus polluants en vue de l'émission d'arrêtés de déversement, l'inspection de 31 km de réseaux visitables. Ces prestations de terrain ont été complétées par une présentation du contexte du territoire (urbanisme, logement, topographie, géologie, hydrogéologie,...).

La phase 2 a également démarré en 2015 ; constituée principalement d'une campagne de mesure, celle-ci découle de la phase 1, et constitue la base de l'analyse de l'état des réseaux qui sera réalisée en phase 3.

6.2 Pantin, rue Jacquart

La réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage visitable de la rue Jacquart a montré la nécessité de travaux de réhabilitation pour un montant de 1 359 835 €TTC. Le lancement du marché de travaux est prévu en juin 2016.

6.3 Réduction des inondations du secteur de la rue de Romainville à Montreuil

Est Ensemble et le Département travaillent à la création d'un bassin de rétention d'eaux unitaires partagé entre les deux collectivités : cet ouvrage permettra de soulager tant les réseaux départementaux que communautaires sur un secteur du haut Montreuil particulièrement sensible aux inondations ; le début des travaux est prévu en juin 2016. La convention fixant les modalités de sa réalisation a été signée en 2014 par la Ville de Montreuil, le Département de Seine-Saint Denis et Est Ensemble, pour un coût estimé globalement à 22,3M€ HT (valeur 2012) pris en charge à près de 50% par notre Territoire.

Une démarche de concertation a été menée pour présenter le projet aux habitants du quartier par l'intermédiaire du Conseil de quartier, et les associer à la conception de l'aménagement de l'espace public qui sera réalisé sur le site, à l'issue du projet. Un programme de communication et d'accompagnement pédagogique intitulé « Escalé d'eau » élaboré à l'initiative du Département, sera également lancé dès le démarrage des travaux, et associera les directions d'Est ensemble en charge de l'eau et de l'assainissement, et de la prévention et de la valorisation des déchets.

Parallèlement à l'étude de réalisation du bassin de rétention, Est Ensemble et le Département ont engagé en 2012 une étude sur les ruissellements de surface et les défauts d'engouffrement conduisant à un mauvais remplissage des réseaux et notamment des bassins de retenue comme celui de Guernica à Montreuil. L'étude a été finalisée en 2015, puis présentée aux services de la Ville en vue d'une sensibilisation pour l'intégration de la problématique des ruissellements aux projets de voirie communaux.

6.4 Prospective financière sur le budget annexe d'assainissement

L'étude a été engagée en 2011 afin d'envisager divers scénarios d'harmonisation des redevances d'assainissement à échéance de 10 ans. Plusieurs niveaux de service avaient été simulés, avec plusieurs niveaux de redevance unique à terme. Les élus du Conseil communautaire ont engagé une première évolution en 2011 sur la redevance la plus faible en l'alignant sur la seconde « plus basse ».

En 2012, cette prospective a été actualisée pour tenir compte de nouvelles hypothèses : augmentation progressive des charges d'entretien du réseau d'assainissement, des charges de personnel prenant en compte l'évolution de l'organigramme de la direction, prise en compte des capacités de réalisation de travaux d'assainissement constatées en 2011/2012, et du financement à venir à partir de 2015 concernant le bassin du Haut Montreuil. Le résultat de l'étude sur le schéma directeur d'assainissement ne sera pas connu avant 2016/2017, avec le programme de travaux hiérarchisé qui lui sera annexé. Par conséquent, les élus du Conseil communautaire ont décidé en 2012 de maintenir pour 2013 les taux de redevance de 2012, compte tenu du résultat de la prospective actualisée.

L'actualisation de cette prospective a débuté en 2014, et fait l'objet d'une démarche de co-construction pendant l'année 2015 avec des élus communautaires, au sein d'un « groupe de travail tarification » réunissant des élus de la Commission eau/assainissement/environnement, le Vice-président aux finances, et des agents de l'administration (directions des finances, de l'eau et l'assainissement). Ce groupe s'est réuni à de nombreuses occasions en 2015 pour étudier l'ensemble des paramètres d'équilibre du budget annexe d'assainissement, évaluer différents scénarios de prospective du budget, et d'harmonisation des taux de redevance d'assainissement, en tenant compte du transfert exceptionnel d'une partie de l'excédent du Budget annexe vers le Budget principal opéré en 2015.

L'objectif de cette démarche est de balayer l'ensemble des paramètres d'équilibre du budget annexe d'assainissement communautaire, pour envisager l'harmonisation des taux de redevance avec la prise en compte « d'une redevance industrielle ». En l'attente des résultats de ce travail, les élus ont reconduit les taux de base des redevances de l'année 2014 au 01/01/2015.

Fin 2015, le dernier Conseil communautaire a approuvé la mise en place de nouvelles recettes, avec la fixation des taux de « redevance industrielle » et « d'eaux claires ». Cette décision permet d'amorcer la mise en place du service d'assainissement pour les rejets « non domestiques », en charge du contrôle et du suivi des rejets « industriels » et de l'accompagnement des acteurs concernés pour la mise en conformité de leurs installations. La poursuite de l'étude sur la prospective et l'harmonisation des taux se poursuit en 2016.

6.5 Etude pour la mise en place d'une tarification et d'aides sociales de l'eau

Lors du Conseil communautaire du 16/12/2014, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité le souhait de candidater à l'expérimentation offerte par la « loi Brottes » pour mettre en place une tarification sociale de l'eau. Le décret ministériel n° 2015-416 du 14 avril 2015 (modifié par décret n° 2015-962 du 31 juillet 2015) a retenu Est Ensemble parmi les près de 50 acteurs autorisés à participer à ce projet.

La réflexion s'est donc poursuivie en 2015, avec des échanges avec de nombreux acteurs et partenaires potentiels (le SEDIF et son délégataire en charge du développement des aides au paiement des factures sur la « part eau », le groupe de travail national porté par la FNCCR, rencontres avec des CCAS, la CAF, sollicitations auprès du CD93 et du SIAAP en charge du transport et de l'épuration de l'assainissement, de la Ville de Paris, etc...).

L'étude a confirmé que le contexte du Territoire et de la région parisienne (habitat collectif majoritaire, multiplicité d'acteurs intervenant séparément sur le prix de l'eau, absence d'autorité unique du cycle de l'eau), ne permet pas de développer une tarification sociale efficace (une tarification progressive tenant compte de la composition et des ressources des foyers, générant des frais de gestion limités et ayant un réel impact sur la facture des ménages concernés).

L'axe de travail privilégié par cette réflexion consiste à développer des aides au paiement des factures d'assainissement en complétant le dispositif déployé par le SEDIF sur « la part eau », et qui mobilise activement les CCAS des Villes, instructeurs des aides délivrées. La mobilisation des autres acteurs de l'assainissement intervenant sur la facture (CD93/SIAAP) est également recherchée. La mise en œuvre de ce projet est prévue en 2016.

6.6 Elaboration d'un guide à destination des aménageurs

Le document s'adresse aux maîtrises d'ouvrages et aux aménageurs – publics ou privés – réalisant des opérations sur le territoire d'Est Ensemble, et qui dans le cadre de leur activité, conçoivent et réalisent des ouvrages d'assainissement à vocation publique ou amenés à devenir publics à terme.

Ce guide permettra de mieux communiquer les objectifs environnementaux promus par Est Ensemble pour la gestion des eaux pluviales sur les opérations d'aménagements urbains, d'aider les aménageurs dans le dimensionnement des dispositifs, et de détailler les caractéristiques minimales attendues pour les ouvrages publics.

Le document a été établi en concertation avec le Département de la Seine-Saint-Denis, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les services techniques des neuf communes du territoire d'Est Ensemble.

Il fera l'objet en 2016 d'une mise en forme illustrée et sera présenté pour approbation au Conseil de territoire.

6.7 Projet de recherche sur l'infiltration des eaux pluviales dans des contextes hydrogéologiques sensibles, en partenariat avec le Cerema

Les objectifs environnementaux retenus pour la gestion des eaux pluviales sur les opérations d'aménagements sont très souvent confrontés sur le territoire d'Est Ensemble à un contexte géologique et hydrogéologique sensible (présence de gypse ou d'argile dans le sous-sol).

Afin de mieux apprécier l'impact de l'infiltration des eaux pluviales urbaines sur les phénomènes de mouvement de terrain, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, établissement public de l'Etat) et Est Ensemble ont co-élaboré en 2015 un programme de recherche sur ce thème, avec pour cas d'étude l'opération d'aménagement Ecoquartier de la Gare à Pantin. Ce projet devrait pouvoir démarrer en 2016 après l'approbation d'une convention de partenariat.

6.8 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

La Communauté d'agglomération a voté son budget annexe d'assainissement le 10 avril 2015 avec un programme de travaux (page ci-après) s'inscrivant dans la continuité des programmes des années 2011 à 2014 établis d'une part, dans la poursuite des programmes de travaux engagés antérieurement par les villes, issus des études diagnostic communales, et d'autre part des interventions d'exploitation et des inspections réalisées depuis 2010.

En 2015 ont par ailleurs été lancés deux marchés subséquents de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation de l'ouvrage visitable de la rue Jacquart à Pantin, et la réhabilitation des ouvrages non visitables de la rue du Petit Bois à Montreuil et de la ruelle Boissière à Noisy-le-Sec (travaux 2016).

(voir page suivante le programme de travaux 2015)

LIEU DES TRAVAUX		COÛT TTC ESTIME AU BP2015	NATURE DES TRAVAUX
BAGNOLET	rue Bellevue (Bellevue)	697 090 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	rue Raymond Lefebvre (Malassis)	240 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire (PRU)
BOBIGNY	voie nouvelle Emmaus	178 800 €	création d'une voirie neuve desservant une opération immobilière
	avenue Henri Barbusse	324 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
BONDY	Robert Bonnet	594 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	rue des Courts sillons - Espérance	101 520 €	Réhabilitation de réseau unitaire
LES LILAS	Rue du 14 juillet	348 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
MONTREUIL	rue Alexis Lepère	260 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	rue Anatole France	120 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	rue Baudin	198 000 €	Extension de réseau unitaire
NOISY	rue de la Renaissance Française	343 440 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	rue Alexandre Ribot	333 720 €	Réhabilitation de réseau unitaire
PANTIN	rue Jacquart	1 359 835 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	avenue des Courtilières (serpentin)	54 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	rue Weber	75 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	rue Lesieur	75 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire
LE PRE SAINT GERVAIS	rue Carnot	315 360 €	Réhabilitation de réseau unitaire
ROMAINVILLE	rue Louis Aubin	252 719 €	Réhabilitation de réseau unitaire
	Sente de l'arbitrage	300 000 €	Réhabilitation de réseau unitaire

7 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code (Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

Aucune action de solidarité n'a été financée par le budget annexe d'assainissement en 2014.

ANNEXE 1

INDICATEURS D'ACTIVITE DU SERVICE

PRESTATION		SECTEUR - COMMUNE											Totaux	évol. % (2015/2014)							
objet	année	Bagnolet	évol. % (2015/2014)	Bobigny	évol. % (2015/2014)	Bondy	évol. % (2015/2014)	Les Lilas	évol. % (2015/2014)	Le Pré-Saint-Gervais (2)	évol. % (2015/2014)	Montreuil			évol. % (2015/2014)	Noisy-le-Sec	évol. % (2015/2014)	Pantin	évol. % (2015/2014)	Romainville	évol. % (2015/2014)
Curage de réseau (ml)	2010	NC		NC		? + 1544		5420				29330		2500		8490		3500		19 910	
	2011	NC		3058		NC		NC				NC		2956		DP		DP		6 014(1)	
	2012	7533,13	-45%	8752,1	-47%	6500	320%	6189	-2%		-93%	19732,63	-8%	0	16%	601	36%	4660	-15%	53 968	2%
	2013	256		14045		23528		12700				14704		17278		3608		13367		99 486	
	2014	8647		12750		5120		6592		4211		29660		13689		3524		11091		95 284	
	2015	4739		6720		21500		6435		304		27163		15904		4801		9392		96 958	
Curage d'avaloirs (u)	2010	NC		NC		NC		51				763		0		555		NC		1 369	
	2011	NC		530		NC		NC				NC		DP		NC		DP		530	
	2012	686	-11%	750	-30%	741	-11%	157	86%		53%	1324	-19%	917	-46%	323	-7%	650	-24%	5 548	-18%
	2013	567		923		968		300				2307		1430		444		461		7 400	
	2014	746		1341		866		184		116		1635		751		260		415		6 314	
	2015	667		939		771		342		178		1321		407		243		314		5 182	
Interventions d'urgences (u)	2010	NC		NC		NC		0				NC		14		27		NC		41	
	2011	10		12		NC		NC				NC		36		12		4		74	
	2012	7	8%	8	NC	9	NC	1	33%		-100%	34	129%	6	-40%	4	NC	8	-57%	77	61%
	2013	15		8		4		5				28		8		2		19		61	
	2014	12		0		0		6		2		21		20		0		14		75	
	2015	13		9		15		8		0		48		12		10		6		121	
Tonnage extrait (T)	2010	NC		NC		8,28		25,72				92		8,3		84,06		36,06		162	
	2011	79,54		113,7		NC		29,04				NC		113,53		66,57		21,38		424	
	2012	99,44	-29%	205,81	-56%	137,36	-20%	42,28	65%		-87%	252,01	-7%	20,48	-15%	55,7	-12%	69,6	-48%	883	-25%
	2013	157,7		225,26		151,2		32,02				250,31		98,42		27,07		56,14		998	
	2014	35,66		256,6		84,46		18,16		11		413,48		40,36		33		60,1		953	
	2015	25,38		113,62		67,66		30,02		1,4		384,06		34,5		29,1		30,96		717	
Inspections TV (canalisations+branchements) (ml)	2010	NC		NC		1088		0				1163		1140		757		1480		4 465	
	2011	NC		37,8		1695,2		NC				NC		3435,3		1565		92		6 825	
	2012	1132,89	149%	3364,08	-51%	3533,79	-36%	800,01	282%		478%	353,85	-8%	1093,38	-91%	5310,3	17%	636,19	2%	16 224	-12%
	2013	2556		1815		5113		1187				4550		1319		1385		1650		19 575	
	2014	903,6		3203,97		1768,1		378,25		172,05		5801		3437,1		934,18		2955,3		19 554	
	2015	2248,8		1582,60		1129,6		1444,9		994,2		5323,43		311,8		1088,8		3022,8		17 147	
Contrôles de raccordement	2010	0		NC		500		0				139		80		NC		0		719	
	2011	NC		NC		NC		NC				125		78		NC		NC		78	
	2012	33	-58%	60	-35%	144	-1%	25	-41%		43%	180	-20%	67	-28%	17	-68%	42	-21%	568	-25%
	2013	44		54		165		32				213		77		24		55		664	
	2014	52		91		144		32		7		222		93		44		48		733	
	2015	22		59		143		19		10		177		67		14		38		549	
Avis permis de construire	2010	NC		NC		20		NC				79		NC		NC		NC		99	
	2011	NC		NC		NC		NC				123		6		NC		NC		129	
	2012	78	104%	52	7%	54	31%	11	17%		175%	146	10%	42	15%	17	-9%	27	34%	438	25%
	2013	62		32		40		7				91		109		33		25		412	
	2014	54		42		48		6				136		82		54		32		458	
	2015	110		45		63		7				149		94		49		43		571	
Autorisation de création de branchements	2010	NC		NC		NC		NC				16		3		NC		NC		19	
	2011	NC		NC		NC		NC				20		6		NC		NC		26	
	2012	3	-86%	10	-91%	5	-88%	2	0%		-100%	16	-61%	5	-69%	7	-100%	5	-90%	54	-76%
	2013	6		5		5		2				13		2		9		14		59	
	2014	7		11		17		2				36		16		7		10		107	
	2015	1		1		2		2				14		5		0		1		26	

NC : non connues (les données n'ont pu être récupérées)

(1) ces données sont très inférieures au linéaire curé en 2011; elles ne reflètent pas la réalité, en atteste le tonnage extrait des réseaux

(2) ces données sont renseignées à compter du 01/04/2014, date de reprise en régie de l'assainissement au Pré-Saint-Gervais (les données antérieures sont disponibles dans les rapports annuels du délégataire)

ANNEXE 2

FACTURATION PAR COMMUNE

FACTURATION PAR COMMUNE AU METRE CUBE SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION DE 120 M3/AN - TARIFS EN EUROS DU 1ER JANVIER 2016

Commune	Production et distribution de l'eau potable				Collecte et Traitement des eaux usées				Organismes publics et TVA					Prix du m3 HT	Prix du m3 TTC	Facture 120 m ³ TTC	Part de Facture 120 m ³ (ASSTCAEE) TTC	Facture 120 m ³ (D.204,0) TTC
	Part SEDIF	Part délégataire (tranche 1)	abonnement (pour un compteur de Ø15mm)	Total HT	Redevance communautaire Est Ensemble (TTC)	Redevance départementale CG93 HT	Redevance interdépartementale SIAAP HT	Total HT	Modernisation des réseaux AESN	Lutte contre la Pollution AESN	Développement des Voies navigables France	"Préservation des ressources, AESN"	TVA					
Bagnole	0,4500 €	0,8332 €	0,1890 €	1,4722 €	0,3400 €	0,5200 €	1,0040 €	1,8331 €	0,3000 €	0,4150 €	0,0135 €	0,0560 €	0,2600 €	4,0625 €	4,3225 €	518,70 €	40,80 €	278,06 €
Bobigny					0,2000 €			1,7058 €					0,2600 €	3,9352 €	4,1953 €	503,43 €	24,00 €	261,26 €
Bondy					0,4810 €			1,9613 €					0,2600 €	4,1907 €	4,4507 €	534,09 €	57,72 €	294,98 €
Lilas(Les)					0,1800 €			1,6876 €					0,2600 €	3,9171 €	4,1771 €	501,25 €	21,60 €	258,86 €
Montreuil					0,3400 €			1,8331 €					0,2600 €	4,0625 €	4,3225 €	518,70 €	40,80 €	278,06 €
Noisy-le-Sec					0,2900 €			1,7876 €					0,2600 €	4,0171 €	4,2771 €	513,25 €	34,80 €	272,06 €
Pantin					0,6000 €			2,0695 €					0,2600 €	4,2989 €	4,5589 €	547,07 €	72,00 €	309,26 €
Pré-Saint-Gervais					0,2470 €			1,7485 €					0,2600 €	3,9780 €	4,2380 €	508,56 €	29,64 €	266,90 €
Romainville	0,1800 €	1,6876 €	0,2600 €	3,9171 €	4,1771 €	501,25 €	21,60 €	258,86 €										

(1) la taxe de modernisation des réseaux et les redevances sont soumises à un taux de TVA de 10% ; les autres composantes supportent un taux de 5,5%

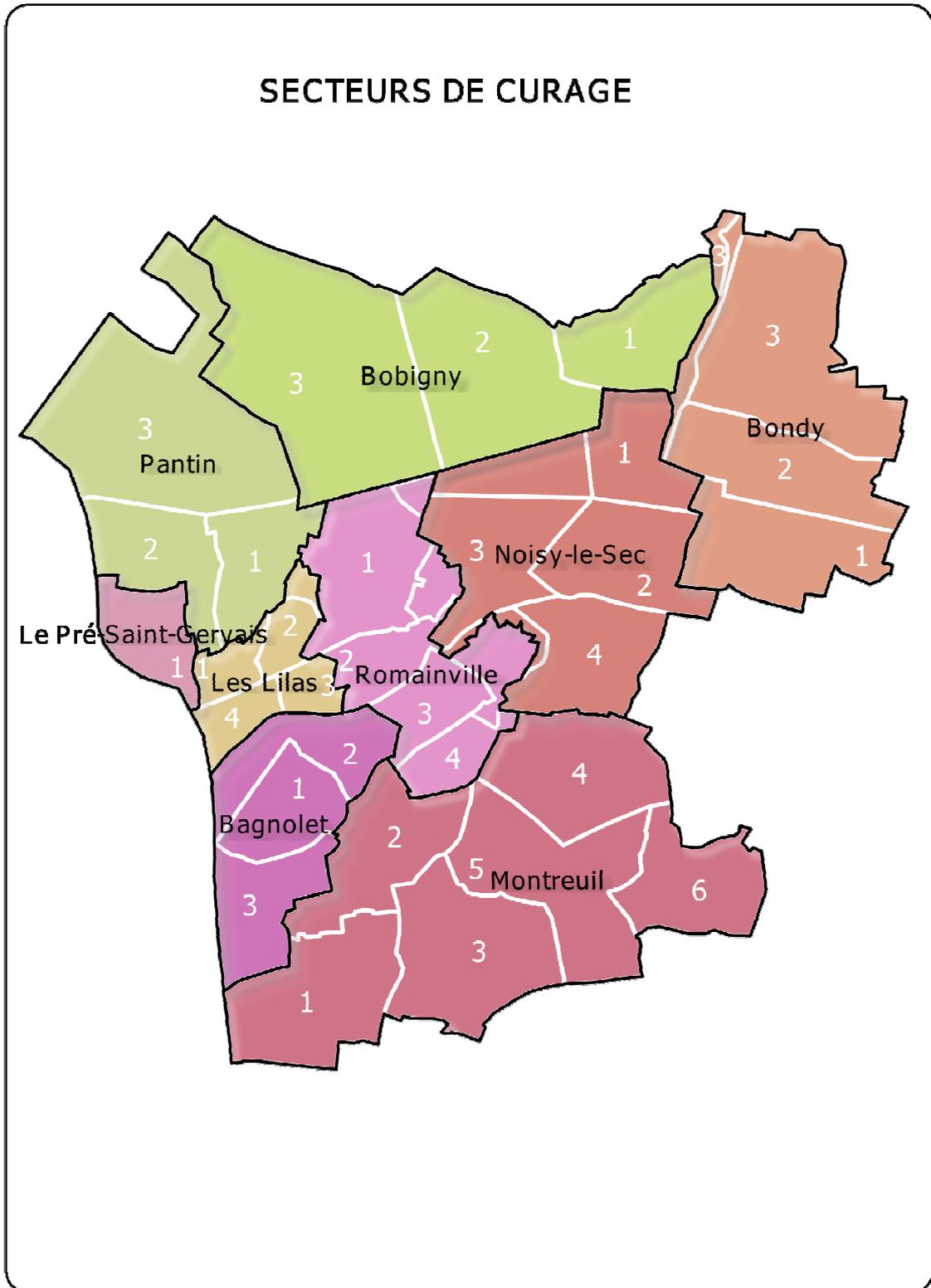
ANNEXE 3

INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	402 477	406 758
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	7
	Indicateurs de performance		
P202.B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (applicable à compter de 2013)	39	71
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,02	0,0245
P252.2	Points noirs du réseau de collecte	4,88	5,39
P256.2	Durée d'extinction de la dette	2,50	2,97
P258.1	Taux de réclamation	0,47	0,298

ANNEXE 4

SECTEURS DE CURAGE



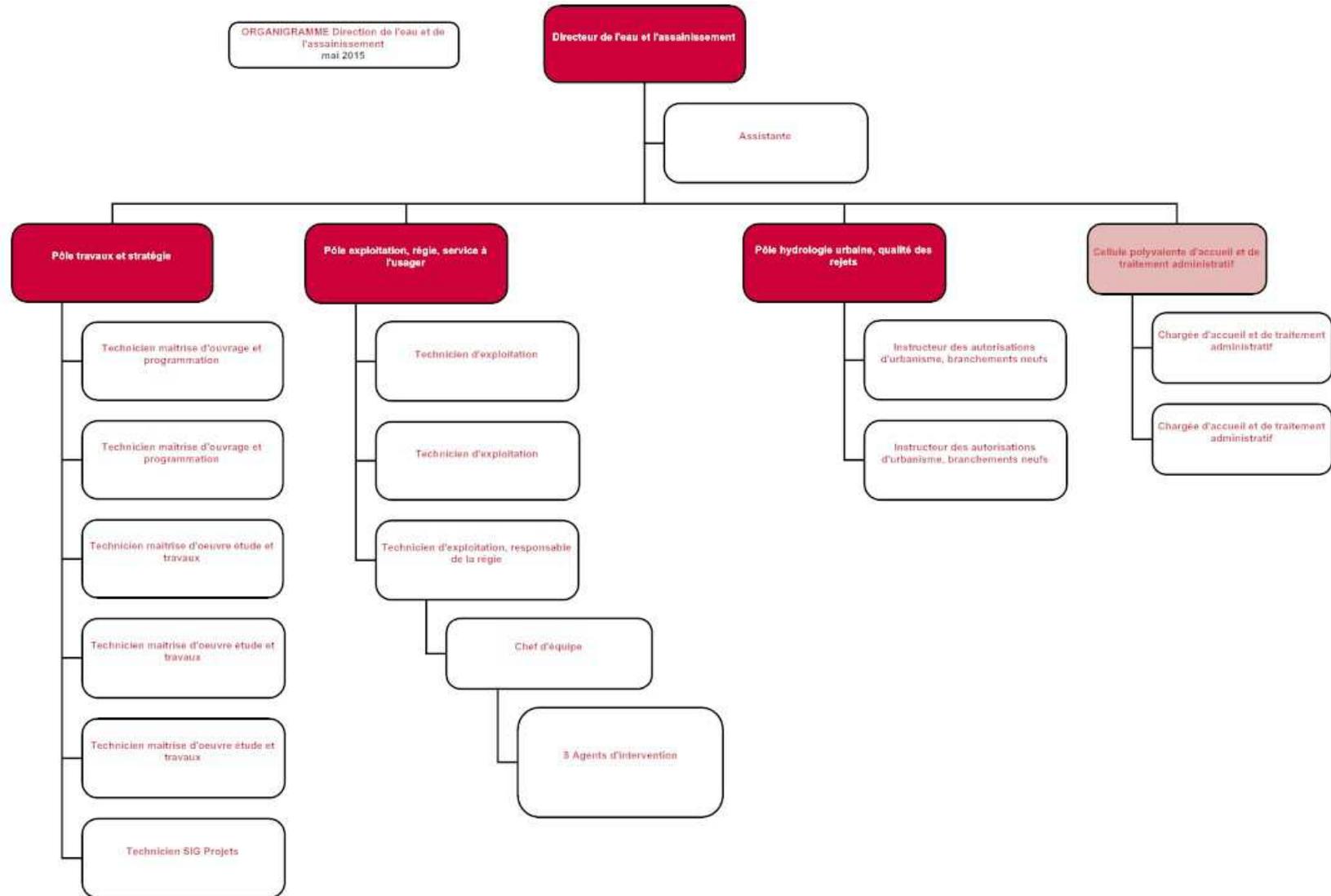
ANNEXE 5

OUVRAGES DE STOCKAGES ET STATIONS DE POMPAGES CONNUS

Commune	Nom de l'ouvrage	localisation	type d'ouvrage
Bondy	Pablo Neruda	rue Sakharov	bassin aérien
Bondy	Mare à la Veuve	ZAC Marcel Dassault	bassin aérien
Noisy le Sec	Parc des Guillaumes	rue du Trou Morin	bassin aérien
Noisy le Sec	Parc des Guillaumes	rue du trou Morin	régulateur
Noisy le Sec	DN 1800 mm bassin du 9 novembre	rue du 9 novembre 1989 angle rue de la Fontaine	station
Noisy le Sec	Dallot Max Jacob	rue Max Jacob	pompagement
Noisy le Sec	Bassin DN 1600 place du Moulin Fondu	Place du Moulin Fondu	bassin aérien
Pantin	Bassin Mail Charles de Gaulle	Mail Charles de	bassin enterré
Montreuil	Bassin des ruines	rue des Ruines	régulateur
Bobigny	DN 1000 rue René Guesnier	rue René Guesnier	bassin enterré
Bobigny	DN 1200 bassin Marcello Mastroianni	à côté de l'hôpital Avicène	bassin enterré
Bobigny	turbosider rue Karl Marx	rue Karl Marx	régulateur
Bobigny	turbosider rue Emile Zola	rue Emile Zola	bassin enterré
Bobigny	Bassin Paul Vaillant Couturier	entre les rues Delaune et Coquelin	bassin enterré
Bondy	bassin Appolonia	square Alcacer del Sol	bassin aérien
Bondy	Marx Dormoy	avenue Marx Dormoy	bassin aérien
Bondy	bassin Jean Lebas	rue Jean Lebas	noues
Montreuil	bassin de la Noue	rue du clos Français	régulateur
Montreuil	turbosider longs quartier	rue des Longs Quartiers	bassin enterré
Pantin	réseau surdimensionné place du marché	rue Hoche	noue
Bobigny	bassin Jean Rostand	rue Jean Rostand	bassin enterré
			station
			pompagement
			bassin

ANNEXE 6

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 01/01/2015



ANNEXE 7

LISTE DES POINTS NOIRS

commune	adresse	observations	point noir en 2014	intervention en 2014 sans classement en point noir
Bagnolet	rue Robespierre	à étudier en 2016		x
Bagnolet	rue d'Estienne d'Orves	à étudier en 2016	X	x
Bobigny	14 rue giovanelli	branchement remplacé		
Bondy	rue ROGER salengro	réseau effondré, remplacé		
Lilas	12 rue Jacques Catric	à étudier en 2016		x
Lilas	passage des sablons	branchement réparé en 2015 et travaux réhabilitation réseau en 2016		x
Lilas	7 passage des panoramas			
Montreuil	12/14 rue des Fédérés	branchement remplacé		
Montreuil	rue Parmentier	à étudier en 2016		x
Montreuil	rue Etienne Dolet/ Petit Bois	problème de graisse et lingettes rejetées par l'OPH		
Montreuil	2-8 rue Edouard Vaillant	branchement remplacé		
Montreuil	22-24 place de la Fraternité	branchement remplacé		
Montreuil	126-128 rue Ernest Savart			
Montreuil	villa Aristide Briand			
Montreuil	16-17 rue Girard			
Montreuil	10 rue Madeleine Lafitte			
Montreuil	rue Brulefer	problèmes de graisses rejetées par les commerces		
Montreuil	rue Michelet	à étudier en 2016	x	
Noisy	24 rue de la chasse	à étudier en 2016		x
Noisy	rue du 18 avril 1944	remplacement réseau effondré en 2015		x
Pantin	rue denis Papin			

théoriquement réglé par des travaux

ANNEXE 8

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 792 millions d'euros dont 637 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2015)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, l'Agence est intervenue pour aider 346,7 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 12,1 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaires Urbaines » et seules deux stations identifiées non conformes dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement restent à mettre en service.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 579 captages concernés par une démarche de protection
- 19 990 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales, dont 3 865 hectares en agriculture biologique

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 648 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 1 866 hectares de surfaces de zones humides protégées, dont 266 hectares au titre de l'acquisition
- 182 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 96 collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 140 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 11 pays bénéficiaires de dix huit opérations engagées dans les pays en développement
- 45,3 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2016



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : seine-normandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'Agence de l'eau Seine-Normandie :

www.eau-seine-normandie.fr    Dailymotion

l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 8 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 200 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 700 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Océane et Raphaël Comte (AESN)
© Juin 2016, Agence de l'eau Seine-Normandie - Crédit photos : S. Fournier, M. Lohier, Agence de l'eau Seine-Normandie



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ QUELS POISSONS PEUENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.


LES AGENCES DE L'EAU
L'ÉVALUATION PUBLIQUE DU PAYSAN EN CHASSE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



www.eau-seine-normandie.fr

EST ENSEMBLE
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93232 ROMAINVILLE CEDEX

www.est-ensemble.fr/assainissement



Infos assainissement
 **0 805 058 058**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE